

Date de la convocation : 27 septembre 2021

Date de l'affichage en Mairie : 27 septembre 2021

Nombres de membres :

Afférents au Conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois d'octobre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents :

COULMONT HERVE, CRUMIERE LAURENT, SORBE VIRGINIE, CAMPOUS MICHEL, ROUSSEAU SYLVIE, DESANY JOCELYN, TORTET BRIGITTE, BREYNAT PHILIPPE, CHARRASSE NICOLE, DEFAIVRE CLAUDE, BEAUFORT ISABEL, MENISSIER RICHARD

Pouvoirs :

TABOYAN ALINE à CRUMIERE LAURENT
MONNIER YANN à SORBE VIRGINIE
KHALFOUN NAOURY à ROUSSEAU SYLVIE
DUVIVIER JULIA à CAMPOUS MICHEL
THINEY CHARLOTTE à COULMONT HERVE

Absents :

AMOROS JACKY et FAURE MARJORIE
BREYNAT PHILIPPE est nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2021

BUDGET - FINANCES

2 – Marché aménagement bâtiment de l'ancienne gare – Avenants

VIE INSTITUTIONNELLE

3 - Autorisation mandats spéciaux pour participation au Congrès des Maires année 2021 – Approbation

INTERCOMMUNALITE

4 - Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux – Avis du Conseil Municipal

ACQUISITION – PATRIMOINE - DOMANIALITE

5 - Acquisition partie parcelle ZB 675 – Avis du Conseil Municipal

6 – Signature d'une convention avec la Société d'Economie Mixte « Energies Rhône Vallée » pour installation d'ombrières au niveau des services techniques municipaux – Approbation

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

7 – Signature d'une convention avec la commune de Saint-Péray liée aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 – Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

2021-0410- 01

Séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021- Approbation procès-verbal

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021-0410- 02

**Avenant lots marché aménagement du bâtiment de l'ancienne gare -
Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal des avenants liés à des travaux supplémentaires ou en moins-value concernant certains lots du marché lié à l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu les projets d'avenants ainsi présentés,

AUTORISE le Maire à signer les avenants concernant certains lots du marché lié à l'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare tels que désignés ci-dessous :

Lot	Désignation entreprise /	Objet	Montant travaux supplémentaires Hors Taxes	Montant travaux en moins-value Hors Taxes
2	TERRASSEMENTS - V.R.D. - CLOTURES - ESPACES VERTS Entreprise OBOUSSIER TP	Avenant n°1		3 756.00 €
6	CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE BACS ACIER - SERRURERIE Entreprise ADM METAL	Avenant n°1 Avenant n°2 Pénalités de retard		1 392.48 € 11 818.85 € 7 803.78 €
7	PLATRERIE - ISOLATION - MENUISERIES INTERIEURES Entreprise BERGERON & PITOT	Avenant n° 02 :	6 801,09 €	
8	ELECTRICITE - ECLAIRAGE Entreprise D.E.S.	Avenant n° 03 : Avenant n° 04	1 802.76 € 336.60 €	
9	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ECS Entreprise D.E.S.	Avenant n°2	2 980,00 €	
12	PEINTURES REVETEMENTS MURAUX Entreprise THOMASSET ET FILS	Avenant n° 02 :	235.00 €	
	TOTAL AVENANTS HT		12 155.45 €	24 771.11 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021 -0410- 03

**Autorisation mandats spéciaux pour participation au Congrès des
Maires année 2021 – Approbation**

Le Congrès des Maires de France se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre 2021.

Comme chaque année, Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à un moment important dans le cadre de leur mandat d'élus. A ce titre, un appel à candidatures est effectué auprès de l'ensemble des élus.

A l'issue, Messieurs Richard MENISSIER et Claude DEFAIVRE se portent candidats.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'une mission qui sort des activités pour lesquelles ils ont été dûment désignés ou élus par le Conseil Municipal pour les représenter. Monsieur le Maire explique que le remboursement des frais engagés par les élus pour se rendre à ce congrès est en conséquence conditionné à la prise d'une délibération leur accordant un mandat spécial.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCORDE un mandat spécial à messieurs Richard MENISSIER et Claude DEFAIVRE qui se rendront au Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre 2021

FIXE les modalités de remboursement des frais ainsi engagés comme suivent :

- Les chambres d'hôtel où résideront les élus pendant le congrès seront réglées par les participants et remboursés par la commune sur présentation d'une facture
- L'aller-retour à Paris sera remboursé sur la base de l'achat d'un billet de train de 2nde classe ou aux « frais réels » dans le cas de l'utilisation du véhicule personnel, sur la base forfaitaire fixée selon l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N°2006-781 du 3 juillet et sur présentation des justificatifs des dépenses engagées
- Les déplacements dans Paris seront effectués en transports en commun et remboursés sur justificatifs des dépenses engagées.
- Le montant des repas sera remboursé avec un maximum de 22 € par repas et par participant (hors petit-déjeuner inclus dans le prix des chambres d'hôtel) et sur justificatifs des dépenses engagées.

PRECISE que les décisions susmentionnées seront abrogées en cas d'annulation du Congrès des Maires 2021 en raison de la crise sanitaire

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021 -0410- 04

Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux – Avis du Conseil Municipal

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération prise le 5 juillet 2021 par les délégués du Syndicat d'eau potable Crussol Pays de Vernoux se prononçant favorablement sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat susmentionné, à effet au 1er janvier 2022

Cette adhésion est soumise à l'accord des organes délibérants des entités membres du Syndicat. La commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire ou au Président de la délibération du Comité Syndical

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à se prononcer sur cette adhésion.

Il rappelle que la commune n'a pu bénéficier d'une étude pertinente, notamment sur l'état des réseaux des nouvelles communes adhérentes, permettant de préciser les conséquences financières et techniques de cette adhésion.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité (cinq abstentions : Messieurs CRUMIERE et CAMPOUS et Mesdames Isabel BEAUFORT, Aline TABOYAN et Julia DUVIVIER)

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-28-010 en date du 28 décembre 2017, portant création du Syndicat Mixte d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux ;

Vu la délibération en date du 16 Juin 2021, prise par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux pour le territoire des communes de Beauchastel, La Voulte Sur Rhône, Saint-Fortunat-Sur-Eyrieux, Saint-Laurent-Du-Pape Et Saint-Vincent-De-Durfort.

Vu la délibération en date du 05 Juillet 2021, prise par le Comité syndical du Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux approuvant cette adhésion

Considérant que le conseil municipal de Soyons n'a pas été destinataire d'une étude pertinente, notamment sur l'état des réseaux des nouvelles communes adhérentes, permettant de préciser les conséquences financières et techniques de cette adhésion,

DECIDE de se prononcer défavorablement sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le territoire des Communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT à effet au 1er janvier 2022

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021 –0410- 05

Acquisition partie parcelle ZB 675 – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZB 675, située au carrefour du Chemin de L'Ile et des Mulets, propriété de la famille GOMEZ/ FERNANDEZ dans le cadre d'un alignement communal pour un montant de 3 €uros le m².

La famille concernée a fait part de son désaccord par rapport au prix proposé et a soumis une contre-proposition financière à hauteur de 18 000 euros, soit 200 euros le m². Cette contre-proposition a été

refusée par le Conseil Municipal lors de la séance du 16 novembre 2020. Celui a confirmé le prix initial d'acquisition qui correspondait à celui fixé dans ce type d'opération foncière.

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement cette famille dans l'objectif de trouver une solution pouvant satisfaire les deux parties, considérant que l'acquisition de la partie de parcelle concernée apparaît indispensable par rapport à la sécurisation du carrefour du chemin des Mulets et du Chemin de l'Ile.

Les propriétaires ont adressé par courrier une nouvelle proposition financière à hauteur de 6000 euros, soit 67 € le m².

Monsieur le Maire précise que cette proposition est cohérente par rapport à la situation juridique particulière à caractère exceptionnel rattachée à cette acquisition. Les propriétaires actuels n'ont pas en effet été informée au moment de la passation de l'acte de la surface de terrain constructible concernée par l'alignement.

Un accord amiable éviterait par ailleurs un contentieux ou une procédure d'expropriation coûteuse.

Le Maire propose en conséquence de valider ce montant d'acquisition.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 675 d'une surface d'environ 90 m² pour un montant de 6000 €uros.

ACCEPTE le recours à l'acte authentique en la forme administrative pour cette acquisition

ACCEPTE néanmoins, le recours à l'acte notarié en cas de difficultés particulières.

DECIDE que les frais et accessoires afférents à cette opération seront à la charge exclusive de la commune de SOYONS.

AUTORISE Le Maire et/ou ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021 -0410- 06

**Signature d'une convention avec la Société d'Economie Mixte
« Energies Rhône Vallée » en vue de l'installation d'ombrières au
niveau des services techniques municipaux – Approbation**

Dans un objectif de développement des énergies renouvelables, la commune souhaite autoriser un opérateur à occuper le parking des services techniques lui appartenant, en vue de réaliser et d'exploiter une centrale photovoltaïque en ombrières.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » proposant à la commune de Soyons d'équiper le parking des services techniques d'ombrières photovoltaïques d'une puissance avoisinant les 100 kWh.

Pour ce faire, la société doit disposer d'une surface de parking avoisinant les 600 m². Le coût de l'installation est pris en charge par la société d'économie mixte (hors sol à la charge de la commune : étude de sol, réalisation des fondations et revêtement), qui en assure également l'exploitation.

Cette autorisation est délivrée sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public passée en application des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,

DONNE son accord pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des services techniques par la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée ».

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « ENERGIE RHONE VALLEE » aux conditions énoncées, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021 -0410- 07

Signature d'une convention avec la commune de Saint-Péray liée aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal un projet de convention à signer avec la commune de Saint-Péray relative à la mise en place d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette convention formalise le fait que la commune de Saint-Péray assure pour l'école maternelle et primaire les interventions musicales. Les séances seront effectuées par un musicien intervenant employé par la commune de Saint-Péray et bénéficiant des diplômes nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les interventions musicales étaient assurées par le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse. Ce nouveau fonctionnement permettra ainsi de faire bénéficier les 8 classes de l'école d'un enseignement musical contre 5 classes les années précédentes, et ce pour un montant équivalent.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,**

APPROUVE la signature d'une convention avec la commune de Saint-Péray relative à la mise en place d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce administrative, juridique et comptable afférentes à cette décision

La séance continue, présents les mêmes membres,

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES DELEGATIONS DE COMPETENCES ACCORDEES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**En vertu de l'alinéa 4****Dépenses d'investissement**

Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
Mandat n° 838	PUBLICITE FONCIERE	97,00	2111	23	Frais vente Jeannin
Mandat n°839	APAVE	1 140,00	2135	43	Contrôle technique cabinet médical
Mandat n° 840	RTM	240,00	2188	10	Chariot ménage
Mandat n° 862	BERGERON ET PITOT	6 800,86	21318	35	Marché gare - Lot n° 7 Situation n°8
Mandat n°863	BERGERON ET PITOT	357,94	21318	35	Marché gare - Lot n° 7 Retenue de garantie sur Situation n°8
Mandat n°864	MENUISERIE THERON	21 857,40	21318	35	Marché gare - Lot n°5 - Situation n°5
Mandat n°865	MENUISERIE THERON	378,11	21318	35	Marché gare - Lot n°5 - Retenue de garantie sur Situation n°5
Mandat n°877	ENTREPRISE SALLEE	2 173,75	21318	31	Aménagement sanitaires écoles (mise aux normes handicapés)
Mandat n°878	ENTREPRISE BERNARDI	5 500,00	21318	16	Peinture salle aide aux devoirs
Mandat n°879	AIME MACONNERIE	10 485,48	21318	43	Travaux maçonnerie Gare - Facture hors marché
Mandat n°880	APAVE	560,00	21318	43	Contrôle technique marché gare
Mandat n°881	ENTREPRISE 26	5 679,17	21318	43	Aménagement accès gare - Situation n°2 Facture hors marché
Mandat n°883	OBOUSSIER TP	3 586,00	21318	43	Création parking et cheminement piéton gare - Facture hors marché
Mandat n°884	TRAVERSIER	2 600,00	21318	43	Note d'honoraires n°9 marché gare
Mandat n°885	SAS MAS Sous traitant Oboussier	3 110,54	21318	43	Création parking et cheminement piéton gare - Facture hors marché
Mandat n°886	SARL ZELIHA	5 775,00	21318	90	Démolition garage à côté du presbytère
Mandat n°887	ARDECHE SIGNALISATION	756,00	21578	10	Panneaux de signalisation
Mandat n°888	MANUTAN COLLECTIVITES	215,00	2184	31	Portes manteaux école élémentaire
Mandat n° 908	SARL EDMOND VABRES	645,00	2188	10	Plaques granit stèle bataille du 26/08/1944
Mandat n° 949	ARDECHE SIGNALISATION	871,00	21578	10	Panneaux de signalisation
Mandat n°950	SDE07	369,90	2041582	20	Changement candélabre Chemin du Vivier
Mandat n°951	SDE07	346,81	2041582	20	Changement candélabre Chemin du Vivier
Mandat n°967	OBOUSSIER TP	7 018,64	21318	43	Aménagement accès gare - Situation n°2 Facture hors marché
Mandat n°1020	DROME ELECTRICITE SRVICE	1 887,96	21318	43	Marché gare - Lot n°8 - Situation n°7
Mandat n°1021	DROME ELECTRICITE SRVICE	3 889,33	21318	43	Marché gare - Lot n°9 - Situation n°7
Mandat n°1022	ROYANS CHARPENTE	10 639,05	21318	43	Marché gare - Lot n° 4 - DGD
Mandat n°1023	SARL HENARD PATRICK	11 710,02	21318	43	Marché gare - Lot n°3 - DGD
Mandat n°1024	BERGERON ET PITOT	5 242,03	21318	43	Marché gare - Lot n°7 - Situation n°9

Mandat n°1025	BERGERON ET PITOT	275,90	21318	43	Marché gare - Lot n°7 - Retenue de garantie sur situation n°9
Mandat n°1026	MENUISERIE THERON	11 746,24	21318	43	Marché gare - Lot n°5 - DGD
Mandat n°1027	OBOUSSIER TP	726,28	21318	43	Marché gare - Lot n°1 - DGD
Mandat n°1028	OBOUSSIER TP	38,22	21318	43	Marché gare - Lot n°1 - Retenue de garantie sur DGD
Mandat n°1029	CHANGEAS CARRELAGE	6 589,94	21318	43	Marché gare - Lot n°10 - DGD
Mandat n°1030	CHANGEAS CARRELAGE	346,83	21318	43	Marché gare - Lot n°10 - Retenue de garantie sur DGD
Mandat n°1031	ENTREPRISE BERTHIER	1 208,39	21318	43	Marché gare - Lot n°11 - DGD
Mandat n°1032	SAS THOMASSET	3 458,48	21318	43	Marché gare - Lot n°12 - Situation n°5
Mandat n°1033	SAS THOMASSET	182,03	21318	43	Marché gare - Lot n°12 - Retenue de garantie sur situation n°5
Mandat n°1034	ADUNO	3 469,76	2031	43	Note d'honoraires n°3 MO cabinet médical
Mandat n°1035	BET MATHIEU	2 523,33	2031	43	Note d'honoraires n°3 MO cabinet médical
Mandat n°1036	SARDA PASCAL	4 540,01	2031	43	Note d'honoraires n°3 MO cabinet médical
Mandat n°1037	SARL GESTECO	3 698,90	2031	43	Note d'honoraires n°3 MO cabinet médical
Mandat n°1038	AIME MACONNERIE	779,17	21318	43	Travaux maçonnerie Gare - Facture hors marché
Mandat n°1039	SARL GABAMOUSSE	376,33	2183	31	Mobilier handicap école
Mandat n°1040	SAS DRAGO	724,75	2188	10	Médailles de la ville
Mandat n°1041	MARBRERIE RAVIT	2 100,00	2188	10	Stèle bataille du 26/08/1944
Mandat n°1063	ISABELLE ROUX CHALENCON	2 550,00	2111	23	Acquisition parcelle ZE 15 pour création parking Vivier
Mandat n°1064	ROUX EDMOND	1 700,00	2111	23	Acquisition parcelle ZE 15 pour création parking Vivier
Mandat n°1080	LIBRAIRIE LAIQUE	84,90	2188	10	Feu tricolore anti bruit cantine
Mandat n°1081	MIGMA	2 550,00	2188	10	Socle stèle bataille du 26/08/1944
Mandat n°1097	CHANGEAS CARRELAGE	10 200,00	2111	23	Mandat complémentaire
Mandat n°1098	ROUX RAYMAONDE	2 550,00	2111	23	Acquisition parcelle ZE 15 pour création parking Vivier

Dépenses de fonctionnement

Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
02/08/2021	Mandat n°841	NUMERIZE	974,30	6288		Numérisation actes état civil 1/2
02/08/2021	Mandat n°850	RTM	392,00	60631		Produits d'entretien
02/08/2021	Mandat n°851	CHARPAIL	696,87	60632	OUI	Fournitures travaux école élémentaires
02/08/2021	Mandat n°852	PICHON	661,85	6067		Fournitures scolaires CP
02/08/2021	Mandat n°853	PICHON	759,14	6067		Fournitures scolaires CE1
02/08/2021	Mandat n°854	PEILLET	415,06	61558		Réparation tondeuse
02/08/2021	Mandat n°857	LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE	495,00	6182		Abonnement 2021
02/08/2021	Mandat n°859	EMPREINTE CREATIVE	768,00	6237		Tiré à part bulletin municipal Mai
10/08/2021	Mandat n°872	ME RENOUARD	1 237,50	6226		Note d'honoraires dossier agent
17/08/2021	Mandat n°898	SARL EDMOND VABRES	870,83	6042		Travaux cimetière
17/08/2021	Mandat n°906	LAURENCE BLACHIER NETTOYAGE	624,00	6283		Ménage école Juillet (39 heures)
17/08/2021	Mandat n°907	NUMERIZE	1 861,06	6288		Numérisation actes état civil 2/2
13/09/2021	Mandat n°979	ARDECHE MUSIQUE ET DANSE	4 928,96	6558		Contrepartie retrait commune
17/09/2021	Mandat n°1042	YXIME	1 000,00	6125		Frais de gestion et de dossier convention occupation domaine gare
17/09/2021	Mandat n°1043	YXIME	330,00	6125		RODP gare 2020
17/09/2021	Mandat n°1044	YXIME	330,00	6125		RODP gare 2021
17/09/2021	Mandat n°1046	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	374,35	6065		Livres bibliothèque
17/09/2021	Mandat n°1052	PICHON	578,22	6067		Fournitures scolaires CE2
17/09/2021	Mandat n°1053	PICHON	391,62	6067		Fournitures scolaires Bourdier
17/09/2021	Mandat n°1057	PICHON	497,33	6067		Fournitures scolaires Lantheaume
23/09/2021	Mandat n°1077	INTERMARCHE	589,95	6257		Courses apéritives diverse manifestation
30/09/2021	Mandat n°1102	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	778,51	6065		Livres bibliothèque
30/09/2021	Mandat n°1106	SELA PROD	600,00	6257		Spectacle LEM

Le secrétaire de séance

Philippe BREYNAT



Le Maire

Hervé COULMONT

